

### MPA-SV+

Date de révision: 22.08.2019

Code du produit: 11912-0022

Page 1 de 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

MPA-SV+

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Agent lustrant

#### Utilisations déconseillées

Pas de mention.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Festool GmbH  
 Rue: Wertstraße 20  
 Lieu: D-73240 Wendlingen  
 Téléphone: +49(0)7024 804 0  
 Internet: www.festool.com  
 Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
 sds@gbk-ingelheim.de

Téléfax: +49 (0)7024 804 600

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59  
 Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification SGH	
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	1 - < 10 %
	203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H332 H312 H302 H315 H319	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.



**MPA-SV+**

Date de révision: 22.08.2019

Code du produit: 11912-0022

Page 2 de 8

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : vapeurs/gaz toxiques, Dioxyde de Carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de Carbone (CO).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune mesure particulière nécessaire.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.



### MPA-SV+

Date de révision: 22.08.2019

Code du produit: 11912-0022

Page 3 de 8

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).  
Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Élimination conformément aux prescriptions légales.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail.  
Observer mode d'emploi.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Aucune information disponible.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.  
stabilité au stockage: >= 36 mois

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Aucune information disponible.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent lustrant

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	

##### **Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

##### **Conseils supplémentaires**

Donnée non disponible



### MPA-SV+

Date de révision: 22.08.2019

Code du produit: 11912-0022

Page 4 de 8

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### **Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

##### **Mesures d'hygiène**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

##### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

##### **Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle): 0,5 m, Temps de perméation > 120 min.

Une protection préventive de la peau est recommandée.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

##### **Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

##### **Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Trouble
Odeur:	Parfumé, Fruitée
pH-Valeur:	5 - 7

##### **Modification d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair: > 100 °C

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenu

##### **Inflammabilité**

solide: Non applicable.

##### **Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: Non déterminé.

Température d'inflammation: Non déterminé.

##### **Température d'auto-inflammabilité**

solide: Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

##### **Propriétés comburantes**

Ne propage pas le feu.

Pression de vapeur: Non déterminé.



### MPA-SV+

Date de révision: 22.08.2019

Code du produit: 11912-0022

Page 5 de 8

Densité:	Env. 1,0 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	Non applicable.
Hydrosolubilité:	Miscible.
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
Non déterminé.	
Coefficient de partage:	Non déterminé.
Viscosité dynamique:	Non déterminé.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Teneur en solvant:	Non déterminé.

#### **9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### **10.1. Réactivité**

aucune réactivité inhabituelle n'est connue

#### **10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Inconnus.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Inconnus.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : vapeurs/gaz toxiques, Dioxyde de Carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de Carbone (CO).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Le produit n'a pas été testé.

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



### MPA-SV+

Date de révision: 22.08.2019

Code du produit: 11912-0022

Page 6 de 8

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol				
	orale	DL50 mg/kg	470	Ratte	
	cutanée	ATE mg/kg	1100		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1490	96 h	Lepomis macrochirus	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	0,81 (25°C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.



### MPA-SV+

Date de révision: 22.08.2019

Code du produit: 11912-0022

Page 7 de 8

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale.

Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Élimination conformément aux prescriptions légales.

Vider entièrement le récipient.

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR); Transport fluvial (ADN)**

### 14.1. Numéro ONU:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.4. Groupe d'emballage:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Prescriptions nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Chapitre: 1



### MPA-SV+

Date de révision: 22.08.2019

Code du produit: 11912-0022

Page 8 de 8

#### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
 CAS = Chemical Abstract Service  
 EN = European norm  
 ISO = International Organization for Standardization  
 DIN = Deutsche Industrie Norm  
 PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
 LD = Lethal dose  
 LC = Lethal concentration  
 EC = Effect concentration  
 IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.  
 Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

